

MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE

Association Loi 1901

Siège Social :
78, Rue Kleber
- 07400 LE TEIL -

N° SIREN : 380 860 536

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE

SIEGE SOCIAL :

78, Rue Kleber
- 07400 LE TEIL -

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE

78, RUE KLEBER

07400 LE TEIL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE à la fin de cet exercice.

LR 

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « changements comptables » de l'annexe des comptes annuels, relatif à l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 portant sur la réécriture du Plan Comptable Général, applicable à la clôture de l'exercice.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des produits issus des contributions versées par les différents organismes financeurs. Ce contrôle a consisté à valider la nature et le montant des subventions octroyées à l'association, en consultant les conventions afférents et accords de financement. Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces postes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V- Vérifications spécifiques

Les documents sur la situation financière et sur les comptes annuels ne nous ayant pas été communiqués comme le prévoit l'article L. 821-54 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VII- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montélimar, le 13 mai 2026

SARL RJA,

Représentée par :

Laure REY et David COUTELIER

Commissaires aux Comptes

Inscrits auprès de la Haute

Autorité de l'Audit (H2A)

SARL RJA

Commissaire aux comptes

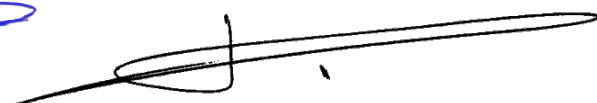
Parc d'Activités de Fortuneau

25 Chemin de Daurelle

26200 MONTEILIMAR

Siret 410 235 807 00020 - Naf 6920 Z

Tél : 04 75 00 78 10 - Fax 04 75 00 66 20



Bilan Actif



Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement	I			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	124 000	5 804	118 196	
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	353 507	181 687	171 819	37 893
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 257		4 257	3 595
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	481 764	187 491	294 273	41 488
Comptes de liaison	III			
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	192 477		192 477	276 912
Charges constatées d'avance	21 381		21 381	19 534
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	586 275		586 275	781 538
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	800 133		800 133	1 077 984
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 281 897	187 491	1 094 405	1 119 472

Bilan Passif



Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		6 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	162 469	162 469
Autres réserves		
Report à nouveau	391 072	343 030
Excédent ou déficit de l'exercice	84 154	48 042
Situation nette	637 695	559 541
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	637 695	559 541
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		100 000
Provisions pour charges	148 929	157 521
TOTAL DES PROVISIONS IV	148 929	257 521
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	161 252	140 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 135	27 613
Produits constatés d'avance	129 395	134 096
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	307 782	302 410
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 094 405	1 119 472

Compte de résultat



Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 195 277	1 262 225
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	108 592	27 797
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 303 869	1 290 022
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	254 233	268 375
Aides financières	547	
Impôts, taxes et versements assimilés	61 158	52 340
Salaires	652 232	684 266
Cotisations sociales	228 172	216 936
Dotations aux amortissement et dépréciations	29 327	27 804
Dotations aux provisions		16 360
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		375
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 225 669	1 266 456
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	78 201	23 566
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 312	12 816
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	7 312	12 816

Compte de résultat (suite)



Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	7 312	12 816
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	85 513	36 381
Produits exceptionnels V		16 287
Charges exceptionnelles VI		2 135
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		14 152
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	1 359	2 492
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 311 182	1 319 124
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 227 028	1 271 083
EXCÉDENT OU DÉFICIT	84 154	48 042
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	19 116	14 820
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 116	14 820
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	19 116	14 820
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 116	14 820

Règles et méthodes comptables



Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 094 405 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 84 154 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Les deux litiges avec des salariés et la Mission Locale ont été clôturés avec des décisions favorables à l'association. La provision pour risque de 100 000 € a été reprise en totalité.

Une reprise de provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) de 4 092 € a été constatée au 31/12/2025.
Le montant total s'élève à 63 429 €.

Déménagement des locaux de Privas.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :



Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;

Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Lors de la clôture des comptes au 31/12/2025, les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ont été comptabilisées en Charges d'exploitation sur la ligne « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » alors qu'elles auraient été comptabilisées en « Charges exceptionnels Sur opérations en capital » avant application du Règlement ANC 2023-03.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées s'élèvent à la somme de 547.01 € à la clôture des comptes au 31/12/2025.

Lors de la clôture des comptes au 31/12/2025, les remboursements de charges de personnels ont été comptabilisés en réduction des Charges d'exploitation sur la ligne « Salaires » alors qu'ils auraient été comptabilisés en Produits d'exploitation dans les « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges » avant application du Règlement ANC 2023-03.

Les remboursements de charges de personnels s'élèvent à la somme de 12 331.34 € à la clôture des comptes au 31/12/2025.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

• Constructions	10 à 50 ans,
• Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans,
• Matériel et outillage	5 à 10 ans,
• Matériel de transport	4 à 5 ans,
• Mobilier de bureau et informatique	5 à 10 ans.

**Créances**

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Provision pour risques et charges

Le provision pour travaux comptabilisée en 2023 pour 90 000 € est reprise selon la durée d'amortissement des travaux soit 20 ans.

Une reprise de provision été enregistrée pour 4 500 € sur l'exercice.

La provision est de 85 500 € au 31/12/2025.

Engagements en matière de départ à la retraite

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de votre entreprise et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à votre entreprise :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

2% Constant pour la catégorie : Non Cadres

2% Constant pour la catégorie : Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

65 ans pour la catégorie : Non Cadres

65 ans pour la catégorie : Cadres

Le taux de rotation retenu est :

1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

1 % constant pour la catégorie : Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

40 % pour la catégorie : Non Cadres

50 % pour la catégorie : Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

L'année des calculs retenue est 2025.

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.

La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.

Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.

Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Etat des immobilisations



État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		124 000		124 000	
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles	208 020	157 996	12 509	353 507	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	208 020	281 996	12 509	477 507	
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 595	2 607	1 945	4 257	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
	3 595	2 607	1 945	4 257	
TOTAL GÉNÉRAL					
	211 615	284 603	14 454	481 764	
Ventilation des augmentations					
Augmentations	Augmentations de l'exercice	Virements			Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles					
	281 996				281 996
Total immobilisations financières					
	2 607				2 607
TOTAL GÉNÉRAL					
	284 603				284 603
Ventilation des diminutions					
Diminutions	Diminutions de l'exercice	Virements			Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles					
	12 509				12 509
Total immobilisations financières					
	1 945				1 945
TOTAL GÉNÉRAL					
	14 454				14 454

Commentaires : néant

Etat des amortissements



État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions		5 804		5 804
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	170 127	24 070	12 509	181 687
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 127	29 874	12 509	187 491
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	170 127	29 874	12 509	187 491

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	29 874				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	29 874				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 509			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	12 509			

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes



Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	4 257		4 257
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	41	41	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	273	273	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	181 750	181 750	
Confédération, fédération, union, associations affiliées	72	72	
Débiteurs divers	10 340	10 340	
Charges constatées d'avance	21 381	21 381	
TOTAL	218 115	213 858	4 257

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	67 468	67 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 415	81 415		
Impôts sur les bénéfices	1 359	1 359		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 010	11 010		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	17 135	17 135		
Produits constatés d'avance	129 395	129 395		
TOTAL	307 782	307 782		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Etat des provisions



Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	100 000		100 000		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	100 000		100 000		
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires		67 521	4 092		63 429
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions		90 000	4 500		85 500
- Remise en état					
- Legs ou donations	157 521			157 521	
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	157 521	157 521	8 592	157 521	148 929
TOTAL DES PROVISIONS	257 521	157 521	108 592	157 521	148 929

Commentaires :

Suite au changement du plan comptable, les 157 521 sont répartis entre la ligne :

- "pensions et obligations similaires" : 67 521 €
- Gros entretiens ou grands révisions" : 90 000 €

Contributions volontaires en nature



Répartition par nature de charge	31/12/2025	31/12/2024
	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
TOTAL		
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
MISE DISPOSITION DES LOCAUX + SALLES DU TEIL	18 577	14 376
TOTAL	18 577	14 376
862 - Prestation		
TOTAL		
864 - Personnel bénévole		
CONTRIBUTION VOLONTAIRE	538	444
TOTAL	538	444
TOTAL GENERAL	19 115	14 820
Répartition par nature de ressources	31/12/2025	31/12/2024
	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
TOTAL		
871 - Prestation en nature		
MISE A DISPOSITION DES LOCAUX + SALLES DU TEIL	18 577	14 376
TOTAL	18 577	14 376
875 - Bénévolat		
CONTRIBUTION VOLONTAIRE	538	444
TOTAL	538	444
TOTAL GENERAL	19 115	14 820

Effectif moyen



Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3	
Agents de maîtrise & techniciens	13	
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	20	

Commentaire

Charges à payer et produits à recevoir



Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	105 225	88 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 135	26 968
TOTAL	122 361	115 777

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires :

Sur 2025, il existe des produits à recevoir pour 6 269€ contre 13 408 € en 2024

Produits et charges constatés d'avance



Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	129 395	134 096
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	129 395	134 096
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	21 381	19 534
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	21 381	19 534

Commentaires : néant

MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE

SIEGE SOCIAL :

78, Rue Kleber
- 07400 LE TEIL -

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE

78, RUE KLEBER

07400 LE TEIL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

LR 

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montélimar, le 13 mai 2026

SARL RJA,
Représentée par :

Laure REY et David COUTELIER
Commissaires aux Comptes

Inscrits auprès de la Haute
Autorité de l'Audit (H2A)

SARL RJA
Commissaire aux comptes
Parc d'Activités de Fortuneau
25 Chemin de Daurelle
26200 MONTEILIMAR
Siret 410 235 807 00020 - Naf 6920 Z
Tél : 04 75 00 78 10 - Fax 04 75 00 66 20

